

<p style="text-align: center;"><b>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/09/2025</b></p>
--

Le VINGT QUATRE SEPTEMBRE deux-mil-vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil municipal de Nuillé-sur-Vicoïn s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 18/09/2025

**Etaient présents** : Mmes et Ms Mickaël MARQUET, Sylvie RIBAUT, Mathias LORIEUL, Francine DUPE, Yannick COQUELIN, Yoann PICHON, Katia CLEMENT, Sébastien HUMEAU, Séverine NAVINEL, Anaïs RENAUD, Frédéric DORGERE et Sabrina SOREL.

**Absents excusés** : Yvette BELLANGER, Caroline THIBAUT qui donne procuration à Sabrina SOREL.

Yoann PICHON est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Déclarations d'Intentions d'Aliéner
- Décision modificative Budget Lotissement Ligonnières 2
- Admissions titre en non- valeur
- Ligne de trésorerie 2025-2026
- Numérotation Parcelle SARL Garage M. Reverdy

Informations et questions diverses

LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/06/2025 EST APPROUVE POUR 11 VOIX POUR ET 2 VOIX ABSTENTION

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 2

Mme Katia Clément aurait aimé qu'il soit dit le nom de la personne commençant l'apprentissage aux espaces verts lors du dernier conseil municipal de 06/2025.

**2025/46 - DIA**

M. le Maire informe que les parcelles AB344, représentant une surface de 1 a (100 m<sup>2</sup>), AB 63 d'une surface de 95 ca (95m<sup>2</sup>) et AB 345 représentant une surface de 38 ca (38 m<sup>2</sup>), à l'adresse 6 rue d'Anjou à NUILLE SUR VICOIN sont mises en vente.

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain*

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**2025/47 – DIA**

M. le Maire informe que la parcelle AB661, représentant une surface de 5 a 4 ca (504 m<sup>2</sup>), à l'adresse 19 Domaine du Luget à NUILLE SUR VICOIN est mise en vente.

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain*

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**2025/48 - DECISION MODIFICATIVE BUDGET LIGONNIERES 2**

Mme RIBAUT présente la décision modificative suite à au remboursement anticipé du prêt relais sur le budget LIGONNIERES 2 (Vente parcelles).

SECTION DE  
FONCTIONNEMENT

chapitre	article	prévisions budgétaires antérieures	DEPENSES		total après DM
			diminution	augmentatio n	
023		111 408.59		11 982.63	123 391.22
		TOTAL	0.00	11 982.63	
		<b>SOLDE</b>		<b>11 982.63</b>	

			RECETTES		
chapitre	article	prévisions budgétaires antérieures	diminution	augmentation	total après DM
042	7133	323 681.00	18 141.00		305 540.00
70	7015	71 431.50		30 123.63	101 555.13
		TOTAL	18 141.00	30 123.63	
		<b>SOLDE</b>		<b>11 982.63</b>	

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

			DEPENSES		
chapitre	article	prévisions budgétaires antérieures	diminution	augmentation	total après DM
040	3355	323 681.00	18 141.00	0.00	305 540.00
16	1641	107 727.59		30 123.63	137 851.22
		TOTAL	18 141.00	30 123.63	
		<b>SOLDE</b>		<b>11 982.63</b>	

			RECETTES		
chapitre	article	prévisions budgétaires antérieures	diminution	augmentation	total après DM
021		111 408.59	0.00	11 982.63	123 391.22
					0.00
		TOTAL	0.00	11 982.63	
		<b>SOLDE</b>		<b>11 982.63</b>	

Le Conseil Municipal, après délibération, **A l'unanimité**,

- Valide la décision modificative énoncée ci-dessus et
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire relatif à ce dossier.

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

#### 2025/49 ADMISSION DES TITRES EN NON-VALEUR – CREANCES IRRECOUVRABLES

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...) - dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites pour une exécution forcée du titre de recettes ;
- dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Il vous est proposé de prononcer l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de **0.41€**

Cette admission en non-valeur concerne 1 titre émis en 2023 et à un montant inférieur à 100.00 €.

*Le Conseil Municipal, après délibération, A l'unanimité,*

- AUTORISER Monsieur le Maire à émettre un mandat au compte 6541 "pertes sur créances irrécouvrables" **d'un montant de 0.41€**
- AUTORISER Monsieur le Maire à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

### 2025/50 - LIGNE DE TRESORERIE 2025-2026

M. le Maire expose de la nécessité de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du financement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu.

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») lorsqu'il le souhaite.

Deux offres ont été reçues. Après analyse de celles-ci, la commission finances propose de retenir l'offre :

#### **-du CREDIT AGRICOLE ANJOU MAINE**

-montant : 200 000.00€

-durée : 12 mois

-Taux variable : Euribor 3 mois moyenné +0.40%

- Prélèvement des intérêts : trimestriellement à terme échu par débit d'office

-Commission d'engagement : 0.20%/an, prélèvement à la mise en place soit 400 €.

-Frais de dossier : néant

-Déblocage : par le principe du crédit d'office

-Calcul des intérêts : sur 365 jours

#### **-du CREDIT MUTUEL**

-montant : 200 000.00€

-durée : 12 mois

-Taux variable : Euribor 3 mois moyenné +0.50%

- Prélèvement des intérêts : trimestriellement à terme échu par débit d'office

-Commission 0

-Frais de dossier : 400 €

-Déblocage : par le principe du crédit d'office

-Calcul des intérêts : sur 365 jours

Seuil de déblocage : 10 000 €

*Le Conseil Municipal, après délibération, A l'unanimité,*

- -approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Anjou Maine d'un montant maximum de 200 000.00€ aux conditions indiquées ci-dessus.
- -autorise M. le Maire à effectuer les tirages et les remboursements relatifs à cette ligne de trésorerie, dans les conditions définies par ledit contrat,
- -autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire relatif à ce dossier.

**Pour :13 Contre : 0 Abstention : 0**

Mme CLEMENT demande s'il est prévu une dépense sur le budget 2025 pour le projet de végétalisation pour réduire la chaleur intérieur des bâtiments de l'école avec cette ligne de trésorerie. Mme RIBAUT répond par la négative pour le budget 2025, M. MARQUET informe que le projet peut être réfléchi et travaillé dans les perspectives du budget 2026 et propose qu'il y ait deux référents à ce projet. Il demande à l'assemblée 2 volontaires, Mme CLEMENT et M. LORIEUL se portent volontaires pour être référents du projet et faire des propositions pour décembre 2025 afin de pouvoir exécuter des travaux dès début d'année 2026 notamment des plantations. Un projet de végétalisation peut être envisagé, avec éventuellement une prise de contact avec une école paysagiste.

#### **2025/51 – NUMEROTATION PARCELLE SARL GARAGE M. REVERDY**

Il s'agit de numéroter les deux bâtiments de la nouvelle adresse du garage REVERDY.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2213-28 relatif à la dénomination des voies et à la numérotation des immeubles,

Vu la nécessité de faciliter l'identification et le repérage des habitations pour les services publics, la distribution du courrier et les services de secours,

Vu la demande de M. REVERDY, propriétaire de la parcelle cadastrée section A722, située route de Quelaines, en dehors du bourg,

*Le Conseil Municipal, après délibération, A l'unanimité, décide de :*

D'attribuer aux 2 bâtiments situés sur la parcelle cadastrée section [référence] une nouvelle numérotation, à savoir : 154 et 185 route de Quelaines.

D'inscrire cette nouvelle adresse au fichier communal de numérotation et d'en informer les services concernés (La Poste, SDIS, services d'urgence, cadastre, opérateurs de réseaux).

De charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération et de procéder aux formalités nécessaires.

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Service Technique

Arrivé d'un contrat d'apprentissage, en prestataire de service, au 01/09/2025 (Tibo SOREL).

**Travaux de l'aménagement de la mairie** : Ils commencent début décembre. Le bureau d'accueil et la partie Enfance Jeunesse seront séparés par une verrière pour une meilleure confidentialité. Le plafond va être descendu ainsi que celui du hall d'entrée. Des panneaux LED vont être installés dans chaque bureau. Des travaux de peinture sont prévus dans le hall d'entrée, le bureau d'accueil et les toilettes.

Pendant les travaux, l'accueil se fera dans le bureau du RPE et le coordinateur Enfance Jeunesse sera provisoirement installé dans la salle du conseil.

**Travaux toiture ALSH** : voir pour la sécurisation sur les lieux pendant les travaux. Cela n'empêche pas l'utilisation des bâtiments. Les travaux sont prévus entre le 15 novembre et le 15 décembre 2025.

En voirie, les travaux sont tous réalisés (ets PIGEON) sauf chemin de Montebert en attente du déploiement de la fibre.

Le nouvel abri de bus va être installé prochainement sur la place de l'église.

### Vie associative

Mme SOREL remercie les bénévoles (citoyen(ne)s et élu(e)s) pour leur investissement concernant le tour de France en juillet 2025 de passage dans la commune.

Le conseil départemental a sollicité Prisma pour faire un montage vidéo du tour de France et est accessible sur les réseaux. Bel évènement et belles retombées par rapport à cet évènement.

Du 27 au 31 août, nous avons reçu une délégation allemande de Mittelneufnach pour fêter les 30 ans du Jumelage. A l'occasion de la journée du patrimoine, une ballade a été proposée dimanche 21 septembre 2025 (Visite du moulin du Bigot).

Prochaine animation : **Nuillé en Rose le 19 octobre à 9h30** (3 parcours 15 km 10 km 5 km)

**Marché de Noël** : 12/12/2025 (Recherche artisans de fabricant de savons)

**Distribution des colis aux aînés** : 20/12/2025

### Finances

La commission Finances se réunira prochainement pour les frais de scolarité.

Mme SOREL propose l'achat de transat en bois à côté de l'arbre à livre qui sera installé à l'espace naturel du Luget.

### Enfance jeunesse

**Prochaine commission** : jeudi 2 octobre 2025 20h30 à l'ALSH

Changement de nom du centre de loisirs «accueil de loisirs les crayons de couleurs» ou «accueil de loisirs L'atelier des couleurs». Proposition de vote par les enfants pour le choix définitif.

**Prolongation du PEDT 2025-2028** (réécrit et validé), référent du SDJES : François PELLETIER. Il sera visible prochainement sur le site de Nuillé.

Madame Françoise RICOU est en retraite au 01/10/2025 (proposition par Mme CLEMENT de la rédaction d'un courrier afin de la remercier de son service et lui souhaiter une bonne retraite).

Nouveau RPE : AHUILLE / MONTIGNE / NUILLÉ SUR VICOIN / PARNE SUR ROC

Estelle MOISY prendra les fonctions d'animatrice RPE en 01/2026 sur le poste à 85%. Il y a eu 7 candidatures.

Mme RIBAUT souligne la très belle Présentation du programme espace jeune des prochaines vacances de la toussaint (sous forme d'enveloppe cachetée et programme à l'ancienne style gazette)

### Divers

Reprise achat fonds de commerce : acte prochainement signé

Pour l'instant pas de repreneur mais la gérance du débit de tabac est conservé.


### Prochains conseils :

Octobre : 22/10/2025

Novembre : 05/11/2025

Décembre : 10/12/2025

*Après échanges sur les informations diverses et plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 22h15.*

Le Maire, Mickaël MARQUET	
La secrétaire de séance, Yoann PICHON	